



**Procès verbal de la réunion
Comité Syndical du 22 Février 2021
20h30 à Dampierre sur Moivre**

Nombre de membres en exercice: 23

Délégués Présents ou représentés : 18 Votants : 18 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 16/02/2021

Etaient présents : les délégués en exercice sauf :

Absents représentés par un délégué suppléant :

Absents ayant donné pouvoir : Mr BONNEFOI donne pouvoir à Mr BOURGOIN

Mr GOULET donne pouvoir à Mr COLINET

Absents : MRS DEFORGE, BONNEFOI, COYON, GOULET

Mme ROSTOUCHER.

DELIBERATIONS

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le Président demande au comité syndical à l'autoriser à engager et à payer des dépenses d'investissement, comme la loi le prévoit, dans l'attente du vote du budget et dans la limite fixée par la réglementation.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité

Passage en déchèterie

Le président informe le comité syndical la mise en place d'une ressourcerie qui faisait partie du renouvellement du marché des déchèteries sur l'une de nos déchèteries. Il propose au comité syndical de ne pas comptabiliser le passage en déchèterie dès lors que l'utilisateur vient uniquement pour déposer dans la benne de ressourcerie.

Après en avoir délibéré le comité syndical donne son accord

Renouvellement convention OCAD3E

Considérant qu'OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour l'année 2021 et que l'arrêté a été signé le 23 décembre 2020 par le ministère de l'intérieur et le ministre de l'économie des finances et de la relance, il convient de renouveler nos conventions pour une durée de six ans. Toutefois, la durée de l'agrément d'OCAD3E étant à titre exceptionnel d'un an, cette convention prévoit que par dérogation, elle prendra fin avant la fin de la durée de six ans si l'agrément d'OCAD3E n'est pas renouvelée.

Après en avoir délibéré le comité syndical donne son accord.

Renouvellement participation financière à la collecte des vêtements

Le président demande au comité de renouveler la participation financière qui avait été demandé par le relais suite à la pandémie du Coronavirus. Celle-ci sera de 65 euros la tonne.

Après en avoir délibéré le comité syndical donne son accord

Collecte des sacs de tri pour les EPHAD

Le président informe le comité syndical que suite à la demande des EPHAD d'un passage toutes les semaines du tri sélectif, il a été demandé à EOC DECHETS un devis pour cette prestation supplémentaire.

Le coût sera de 540 EUROS HT/Mois.

Après en avoir délibéré le comité syndical donne son accord.

POINTS ABORDES

Point sur travaux déchèterie Ste Ménéhould

Le président indique qu'il y a deux solutions pour les travaux de la déchèterie de Sainte-Menehould : réhabilitation ou reconstruction.

La première solution serait d'aménager le terrain et le remettre en état.

La deuxième solution est de trouver un autre terrain pour installer la déchèterie de st Ménéhould et de garder l'ancienne déchèterie pour en faire une déchèterie pour les artisans.

A savoir que trois terrains sur Sainte Ménéhould pourraient correspondre à notre projet :

- Le terrain où se situe la déchèterie actuelle + le terrain se trouvant derrière ce qui permettrait de l'agrandir.
- Le terrain au niveau du parking d'ALBEA.
- Le terrain qui se trouve en face de la déchèterie actuelle.

Avec OMNIS CONSEIL, nous allons essayer de rencontrer les personnes concernées par ces terrains.

Ressorcerie

Les Ressourceries répondent à trois principaux objectifs :

- Economique
- Social
- Environnemental

Les Ressourceries ont trois fonctions principales :

- La collecte des déchets encombrants
- La valorisation des déchets
- La revente

Comme énoncé dans le marché de renouvellement des déchèteries SUEZ a mis en place une ressourcerie sur la déchèterie de Courtisols, s'il s'avère que le projet fonctionne celui-ci sera étendu à d'autres déchèteries. Il s'agit de la ressourcerie RECUP' basée à DIZY. Le principe est qu'un agent de la ressourcerie soit présent tous les jeudis pour collecter les objets déposés par l'utilisateur exemple : des livres en bon état, frigo, meubles et autres objets électroménagers. Ensuite, ils sont remis en état dans leur partie d'atelier, avant d'être exposés dans leur magasin pour une nouvelle aventure.

Ils vont faire de même avec le CCAS de Sainte-Menehould, mais là se sera surtout avec le mobilier, la vaisselle, une benne est déjà en place et le gardien devra mettre tous les objets, ensuite une personne du CCAS viendra une fois par semaine les collecter.

Le comité syndical donne son accord pour ses nouvelles expériences.

Le comité syndical donne son accord pour que dès lors que l'utilisateur vient uniquement pour déposer dans la benne de ressourcerie que le passage ne soit pas comptabilisé.

Bilan sur les composteurs vendus

	400 BOIS	600 BOIS	400 PLASTIQUE	600 PLASTIQUE	Bio seau	Outil mélangeur	Total
2018	24	59	59	67	135	121	209
2019	31	50	48	37	121	100	166
2020	74	69	122	64	223	220	309
2021	13	17	36	31	103	82	97

Bilan synthétique année 2020

Pour les **Ordures Ménagères Résiduelles**, en 2020, le ratio par kg/habitant du SYMSEM est de 142kg/habitant. **Entre 2018 et 2020 le ratio par kg/habitant a perdu 42kg**, la redevance incitative a donc porté ses fruits

Pour les **sacs jaunes**, en 2020, le ratio kg/habitant du SYMSEM est de 47kg/habitant. Malgré le passage en Redevance Incitative, il n'y a pas eu d'évolution pour le ratio kg/habitant du sélectif. Or on a constaté que dans toutes les collectivités qui sont passées en tarification incitative, il y a une hausse du sélectif.

Pour les **bornes à verre**, en 2020, le ratio kg/habitant du SYMSEM est de 45kg/habitant. Entre l'année 2018 à 2020 le ratio kg/habitant a augmenté de 4 kg.

Pour les déchèteries, en 2020, 55 024 passages en déchèterie ont été enregistré, cela représente 3 passages en déchèterie par foyer. En mars et avril nous avons eu une baisse des passages suite au confinement dû au COVID-19.

Les déchèteries les plus fréquentes sont Sainte-Menehould, Pargny-sur-Saulx, Pogny Courtisols et Thiéblemont-Farémont.

Compte administratif 2020

Réalisation de l'exercice en section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
	3 854 037€	4 417 596€
Restes à réaliser	400 000€	171 000€
Total	4 254 037€	4 588 596€
Résultat	334 559€	
Report de l'excédent		1 104 178€
Résultat 2020	1 438 737€	

Réalisation de l'exercice en section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
	20 636€	418 689€
Restes à réaliser	514 000€	126 000€
Total	534 363€	544 689€
Résultat	10 053€	
Report de l'excédent		785 886€
Résultat 2020	795 939€	

Changement de gestionnaire des produits dangereux

Nous avons été avertis qu'à compter de 2021, le gestionnaire des produits dangereux Eco DDS a été repris par la société Eco Dechets. On s'interroge car celui-ci sera géré par la personne qui gère déjà notre marché de collecte + le numéro vert.

Problèmes avec des élus

Le président informe le comité syndical qu'un élu s'est présenté le samedi 6 février à la déchèterie d'Arrigny afin d'y déposer des pneus non déjantés. Malgré l'opposition du gardien, cet élu s'est permis d'imposer ce dépôt en faisant valoir sa responsabilité d'élus. Un courrier lui sera envoyé pour dénoncer ce comportement inadmissible.

Point sur le recrutement du technicien

Pour remplacer Yves Renollet nous avons rencontré une personne qui semblait correspondre au profil recherché mais celui-ci trois jours après a finalement refusé l'offre en invoquant un motif familial.

Nous avons donc relancé le recrutement.

Extension des consignes de tri

Le Syvalom prévoit des travaux d'extension de consigne de tri pour mars 2023. La rédaction d'un cahier des charges est prévue

Installation des rails sur les déchèteries

Des rails ont été installés sur les déchèteries pour ne pas abimer les bennes. C'est un rail qui est mis au sol et qui permet de guider la benne et de pas la faire taper contre les murs de déchèterie. Cette installation a un coût de 18 300€ pour équiper toutes les déchèteries.

Clôture électrique

Le président informe le comité syndical que de travaux de maintenance sur les déchèteries sont réalisés mais vu l'ancienneté des clôtures électriques certaines ont besoin que les boitiers soient changés. Le boitier nous sera facturé au prix de 651.70 euros HT.

Usager habitant une ferme située sur deux communes dont l'une n'est pas sur le territoire du symsem

Le président informe le comité syndical du problème qu'un usager rencontre car il habite une ferme située sur deux communes dont l'une n'est pas sur le territoire du SYMSEM. En effet une partie est située sur le territoire de Suippes et l'autre partie sur notre territoire.

Nous attendons donc de savoir où se situe le siège social.

Encombrants

Le président expose auprès du comité syndical, la demande d'une commune souhaitant mettre en place un ramassage d'encombrants sur le trottoir et demande au SYMSEM s'ils peuvent aller déposer gratuitement sur les déchèteries.

Le comité syndical ainsi que le Président s'y opposent.

Le Président